

**DEPARTEMENT
DES ALPES-MARITIMES****EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

NOMBRE DE MEMBRES			
EN EXERCICE	PRESENTS	REPRESENTES	ABSENTS
35	28	4	3

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2022

L'An Deux Mille Vingt-Deux
et le Quinze Décembre à neuf heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Sébastien LEROY, Maire

OBJET DE LA DELIBERATION

204/22 : Lancement de la procédure de déclassement partiel de l'avenue Robert Schuman afin de céder la parcelle BO 232

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur Sébastien LEROY, Monsieur Dominique CAZEAU, Madame Christine LEQUILLIEC, Monsieur Gilles GAUCI, Madame Claude CARON, Monsieur Georges LORENZELLI, Monsieur Serge DIMECH, Madame Muriel BERGUA, Monsieur Patrick SCALA, Madame Arlette VILLANI, Monsieur Patrick PEIRETTI, Madame Marie TARDIEU, Monsieur Eric CHAUMIER, Monsieur Charles BAREGE, Madame Catherine AIMAR, Monsieur Didier LAUMONT, Madame Sandra GUERCIA-CASCIO, Monsieur Patrick SALEZ, Madame Sylvie DE TONI, Monsieur Philippe MARAFETTI, Madame Cécile DAVID, Monsieur Gilbert DEPERI, Monsieur Didier SOBRIE, Madame Valéry BAROGHEL, Monsieur Pierre REVET-SERVETTAZ, Madame Amandine BAZZANO, Madame Marie-Hélène REY-COLLET et Madame Elisabeth VALENTI.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR

Monsieur Henri LEROY, représenté par Monsieur Gilles GAUCI.
Madame Sophie DEGUEURCE, représentée par Madame Catherine AIMAR.
Madame Julie FLAMBARD, représentée par Monsieur Dominique CAZEAU.
Madame Patricia YVARS, représentée par Madame Sylvie DE TONI.

ABSENTS SANS POUVOIR

Madame Pascale SOULIE
Monsieur Jean-Charles DELAPORTE
Monsieur Jean-Marcel CLOEZ

Madame Catherine AIMAR est désignée secrétaire de séance.
Madame Cindy DUJARDIN est désignée secrétaire auxiliaire de séance.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MANDELIEU-LA NAPOULE**

OBJET : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLASSEMENT PARTIEL DE L'AVENUE ROBERT SCHUMAN AFIN DE CEDER LA PARCELLE BO 232

Monsieur Didier LAUMONT rappelle au Conseil Municipal que la procédure de déclassement d'une voie communale est dispensée d'enquête publique préalable, sauf lorsque le déclassement envisagé a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Le déclassement envisagé d'une portion de voie située avenue Schuman en vue d'une aliénation de la parcelle BO 232 a pour conséquence la fermeture de cette portion de voie et porte ainsi atteinte aux fonctions de desserte et/ou de circulation assurées par la voie. Une enquête publique devra être donc réalisée.

Le bien se situe à l'extrémité Ouest de l'Avenue Robert Schuman et se termine en impasse desservant une unique unité foncière.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal, de lancer la procédure de déclassement de la parcelle BO 232 d'une surface cadastrale de 2 220 m² en vue de son classement dans le domaine privé de la commune, puis de son aliénation.

Il est proposé au Conseil municipal,

D'ENGAGER la procédure de déclassement partiel de l'avenue Robert Schuman – parcelle BO 232 conformément aux articles L141-3 et R141-10 du Code de la Voirie Routière pour son aliénation.

D'AUTORISER Monsieur Le Maire, ou son représentant, à procéder aux formalités administratives et hypothécaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes subséquents à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

DE DECIDER que l'ensemble des frais relatifs à ce dossier est pris en charge par la commune

DE DIRE qu'une enquête publique sera organisée sur la base d'un dossier d'enquête publique, réalisée en application des articles L.141-3 et R.141-4 et suivants du Code de la voirie routière.

LE CONSEIL,

**Après avoir entendu l'exposé,
Et après en avoir délibéré,**

A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES (32 VOIX)

AUTORISE d'engager la procédure de déclassement partiel de l'avenue Robert Schuman – parcelle BO 232 conformément aux articles L141-3 et R141-10 du Code de la Voirie Routière pour son aliénation.

AUTORISE Monsieur Le Maire, ou son représentant, à procéder aux formalités administratives et hypothécaires nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les actes subséquents à intervenir au nom et pour le compte de la Commune.

DIT que l'ensemble des frais relatifs à ce dossier est pris en charge par la commune.

DIT qu'une enquête publique sera organisée sur la base d'un dossier d'enquête publique, réalisée en application des articles L.141-3 et R.141-4 et suivants du Code de la voirie routière.

DIT qu'un commissaire enquêteur sera désigné par le Maire en application de l'article R141-4 du Code de la voirie routière.

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus,



Le Maire,
Sébastien LEROY

La Secrétaire de Séance,
Catherine AIMAR

